

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du 27 juin 2019
Nombre des Membres en exercice : 78

**OBJET : 2019-04-47 - HABITAT (8.5) - ATTRIBUTION D'UNE
SUBVENTION A L'ASSOCIATION « SI TOIT LIEN »**

DATE DE CONVOCATION : 20 JUIN 2019

DATE DE L’AFFICHAGE : 05 JUILLET 2019 de l’extrait de Délibération

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s’est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1^{er} étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<u>Étaient présents :</u>	Jean-Louis CLAUDON, André FONTANA, Denis PICARD, Xavier RICHARD, Christelle AMMARI, Gérald LIOUVILLE, Jean-Luc LELIEVRE, Claude MANET, Jean-Luc STAROSSE, Emmanuel PAYEUR, Bernard FABING (arrivé à compter de la 2019.04.38), Fabrice CHARTREUX (ayant la procuration de K. JUVEN), Laurent GUYOT, Francis SIEDLECKY, Roger SILLAIRE (ayant la procuration de Y. AGRIMONTI), Christophe MAURY (ayant la procuration de Patrice KNAPEK), Isabelle GUILLAUME, Bernard DOMINIAK, André MAGNIER, Michèle PILOT (ayant la procuration d'I. GASPAR), Philippe MONALDESCHI, Bernard DROUIN, Raphaël ARNOULD (ayant la procuration de Ch. THERMINOT), Corinne LALANCE, Damien BRASSEUR (départ à la 2019.04.36), Régis MATHIEU, Frédérique SAUVAT, Roger JOUBERT, Clément VERDELET, Serge GREGOIRE (ayant la suppléance de T. MIGOT), Chantal PIERSON, Patrick THIERY, Philippe HENNEBERT, Jean-François MATTE, Patrick FLABAT, Gérald ERZEN, Alde HARMAND (ayant la procuration de C. CAMUS), Lydie LEPIOUFF, Jorge BOCANEGRA (ayant la procuration d'A. BOURGEOIS), Christine ASSFELD LAMAZE, Olivier HEYOB (ayant la procuration d'A. ANSTETT), Catherine BRETENOUX (ayant la procuration de M. VIOT), Lucette LALEVEE, Catherine GAY (ayant la procuration de Fatima EZAROIL), Guy SCHILLING (ayant la procuration de G. HOWALD), Etienne MANGEOT, Thierry BAUER, Marie-Jeanne CHRETIEN, Alain COCUSSE, Ghislain HAZARD (ayant la suppléance de JM. HORNUT), Jean-Pierre COUTEAU.
<u>Étaient excusés :</u>	Yolande AGRIMONTI, Patrice KNAPEK, Isabelle GASPAR, Bruno BECK, Gérard BOULANGER, Christine THERMINOT, Thomas MIGOT, François MANSION, Kristell JUVEN, Gérard HOWALD, Marie VIOT, Alain BOURGEOIS, Claudine CAMUS, Fatima EZAROIL, Alain ANSTETT, Pascal MATTEUDI, Jean-Marie HORNUT
<u>Avis de procuration :</u>	11 avis de procuration, du début à la fin.
<u>Avis de suppléance :</u>	2 avis de suppléance, du début à la fin
<u>Secrétaire de séance :</u>	Guy SCHILLING
<u>Nombre de présents :</u>	Des délibérations n° 2019.04.01 à 2019.04.35 : 50 présents. De la 2019.04.36 à 2019.04.37 : 49 présents. De la 2019.04.38 à la fin : 50 présents.
<u>Nombre de votants :</u>	Des délibérations n° 2019.04.01 à 2019.04.35 : 61 votants. De la 2019.04.36 à 2019.04.37 : 60 votants. De la 2019.04.38 à la fin : 61 votants.

Si Toit Lien est une association, reconnue d'intérêt général à caractère social, œuvrant pour favoriser la solidarité et l'inclusion par des missions autour de l'habitat.

Elle est soutenue par la Fondation Abbé Pierre, la CAF 54 (Caisses d'Allocations Familiales), l'ARS Grand Est (Agence Régionale de Santé). A ce titre, elle assume les missions suivantes :

- Conseiller et informer les ménages souffrant de mal-logement (conseils techniques, juridiques...)
- Réaliser des diagnostics techniques de l'état du bâti et du respect des normes de décence du logement
- Mener des accompagnements locatifs d'urgence
- Développer des actions de prévention et de sensibilisation en direction du public mais également des professionnels sur l'habitat indigne (ex. ateliers de formation...)

Au regard de ces actions identifiées comme à enjeux sur la CC2T, il est proposé au Conseil Communautaire d'attribuer une subvention de 1 000 € à l'association « Si Toit Lien » pour l'année 2019.

Cette subvention sera versée sur présentation :

- D'une demande de versement de subvention par « Si Toit Lien »,
- Du budget 2019,
- D'un descriptif des actions menées sur la CC2T,
- D'un RIB

Vu l'avis de la Commission Urbanisme et Habitat du 5 juin 2019,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **Autorise l'octroi d'une subvention de 1 000 € à l'association « Si Toit Lien » dans les conditions énoncées ci-dessus,**
- **Autorise Monsieur le Président à signer tout document découlant de cette décision et toute pièce utile au versement de la subvention.**

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,
Fabrice CHARTREUX